

Commune LE SEQUESTRE
TARN

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT FERMETURE DU STADE MUNICIPAL

Le Maire du SEQUESTRE –Tarn –

Vu le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2122-21

Considérant la nécessité de protéger les pelouses du stade municipal et l'intégrité physique des utilisateurs.

Etant donné les conditions météorologiques, que les terrains sont gorgés d'eau et inutilisables, après contrôle sur place avec les services municipaux

ARRETE

ARTICLE 1 : Toute activité sportive (compétition, entraînements) est interdite sur les terrains du stade municipal des Pountils au Séquestre les jours suivants :
- **Le samedi 11 janvier 2025**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à Monsieur le président de La Mygale Football pour application aux responsables du district du Tarn et de la ligue Midi-Pyrénées de football.

ARTICLE 3 L'agent assermenté communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait au SEQUESTRE,
Le 10 janvier 2025

Jean Charles BALARDY
Maire Adjoint

Arrêté publié le 13/01/2025
Par le Maire du Séquestre